

LA DÉPÊCHE

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

N°957 - VENDREDI 08 Mai 2026 - ISSN 2730-4736 - Prix 100 FCFA

LA POLICE FRAPPE FORT



Un réseau de faussaires démantelé à la Médina

CRISE AU SOMMET DE L'ÉTAT

La nation sénégalaise à la croisée des chemins

On ne joue pas avec la stabilité d'une nation comme on règle une querelle d'orgueil"

CRI DE CŒUR DE SAMBA KARA NDIAYE

"Diomaye libérez nous !"



NATATION - CHAMPIONNAT D'AFRIQUE

Oumy Diop décroche l'or et valide son billet pour Pékin 2026



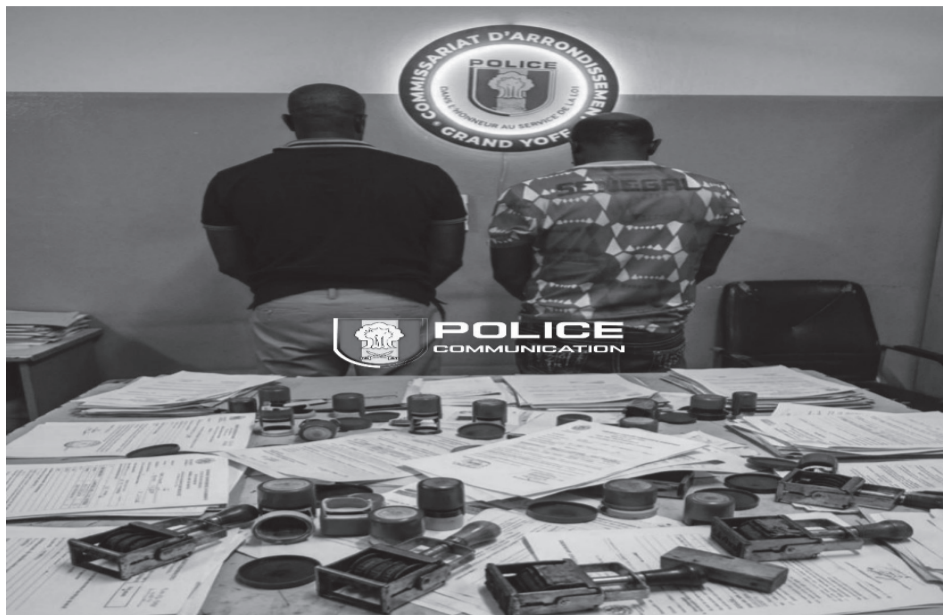
MÉDINA

Un vaste réseau de faussaires démantelé par la police

Le Commissariat d'arrondissement de Grand Yoff a mis fin, le 5 mai 2026, aux activités d'un réseau criminel sophistiqué basé à la Rue 06 de la Médina. L'opération, déclenchée suite à un renseignement opérationnel, visait des individus spécialisés dans la falsification de documents administratifs et fiscaux de haute importance.

Le réseau ciblait principalement le secteur des marchés publics. Leurs manœuvres consistaient à :

- Confection de faux cachets de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) pour établir de faux quittus fiscaux.
 - Permettre à des entreprises privées d'éviter leurs obligations légales pour décaisser indûment des fonds bancaires.
 - Création de fausses attestations de régularité sociale pour tromper l'Inspection du Travail (IPRES, etc.).
- L'intervention a permis de mettre la



main sur un véritable "laboratoire" de contrefaçon :

- 15 cachets humides (dont 6 de la DGID), 4 dateurs et 4 encriers.
- Documents de Commande Publique (ARCOP) : 8 attestations, 43 contrats

de marchés publics et 26 cahiers des charges.

- 165 attestations de régularité fiscale, 9 quittances de versement au Trésor et 5 quittances pro-forma DGID.
- 37 attestations IPRES, 35 attestations

de régularité sociale et 10 fiches CGU.

- Matériel Informatique : 2 unités centrales et 3 imprimantes grand format saisies sous scellés.

Deux individus ont été interpellés. Le cerveau présumé de la bande est un ancien agent contractuel informaticien de la DGID (ayant servi de 2004 à 2017). Ce dernier a reconnu l'intégralité des faits lors de son interrogatoire.

Les mis en cause sont actuellement en garde à vue pour :

1. Association de malfaiteurs.
2. Faux et usage de faux en écritures publiques et authentiques.
3. Contrefaçon de sceaux, timbres et cachets de l'État.
4. Escroquerie portant sur les deniers publics.
5. Complicité de ces chefs.

L'enquête se poursuit. La Police est et reste mobilisée pour vous protéger et invite ainsi la population à contacter gratuitement le 800 00 17 00 pour toute information utile.

NIORO

Un quidam interpellé pour pédophilie et viol suivi de grossesse

Le Commissariat urbain de Nioro a procédé, le 5 mai 2026, à l'interpellation d'un individu mis en cause pour des faits graves : pédophilie, viol suivi de grossesse, séquestration et menaces de mort. L'enquête a été déclenchée à la suite d'une plainte déposée par la tutrice de la victime, une mineure née en 2014. La plaignante a découvert la situation après avoir

constaté une transformation physique (grossesse) chez l'enfant.

Selon les déclarations de la victime :

- Les faits se sont produits au domicile du mis en cause, voisin immédiat de la famille, où la fillette se rendait quotidiennement pour s'approvisionner en eau.
- Le suspect aurait forcé la victime à entrer dans sa chambre avant

de lui administrer une substance (tasse de lait) ayant entraîné une perte de conscience. Il aurait profité de son état pour abuser d'elle.

- La victime a déclaré avoir subi un second viol. Sous l'emprise de menaces de mort réitérées, elle s'est emmurée dans le silence, malgré des douleurs physiques ayant perturbé sa scolarité.

Suite aux investigations de la

brigade de recherche, le suspect a été appréhendé.

- Lors de son interrogatoire, l'individu a reconnu les faits de viol ainsi que la paternité de la grossesse.
- Il a néanmoins tenté de justifier ses actes en invoquant un prétendu "consentement" de la victime et a nié avoir proféré des menaces de mort.

À l'issue de la procédure d'enquête, le mis en cause a été déféré au parquet, le 6 mai 2026, pour être présenté devant le Procureur de la République.

La Police est et reste mobilisée pour vous protéger et invite ainsi la population à contacter gratuitement le 800 00 17 00 pour toute information utile.

TRAFIC DE MIGRANTS

Un convoyeur intercepté à Karang

L'antenne régionale de Karang de la Division nationale de lutte contre le trafic de migrants et pratiques assimilées (DNLT) a procédé à l'interpellation et au déferrement d'un individu pour trafic de migrants. Le lundi 27 janvier 2026, aux environs de 16 heures, les éléments de la Brigade d'Interpellation, de Surveillance et de Filature ont intercepté deux candidats à l'émigration irrégulière en provenance de Yarakh (Dakar). Ces derniers étaient sous la conduite d'un convoyeur qui tentait de leur faire traverser la frontière afin de les embarquer pour un voyage clandestin à bord d'une pirogue de fortune, organisé par un tiers. Interrogé, l'un des candidats a déclaré avoir été enrôlé par le mis en cause, à qui il a versé la somme de 400 000 F CFA en deux tranches. Le second candidat, quant à lui, a affirmé être le cousin du suspect, lequel lui avait promis un passage gratuit pour ce voyage. Lors de son audition, le mis en cause a reconnu les faits. Il a admis avoir recruté les deux candidats et les avoir conduits jusqu'à la frontière. Toutefois, il a tenté de nuancer sa responsabilité en se présentant lui-même comme un candidat au voyage et en révélant l'existence d'un organisateur principal. À l'issue de l'enquête, le suspect a été présenté, le 30 avril 2026 à 10 heures, devant Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Fatick. La Police est et reste mobilisée pour vous protéger et invite ainsi la population à contacter gratuitement le 800 00 17 00 pour toute information utile.

VIOL SUR MINEURE À YEUMBEUL

Une fillette de 08 ans transformée en esclave sexuel par son oncle paternel

Le Commissariat d'arrondissement de Yeumbeul a procédé, le 2 mai 2026, à l'interpellation et au placement en garde à vue d'un individu pour viols répétés sur une mineure de 08 ans. Le 30 avril 2026, le Directeur d'un établissement scolaire local, accompagné de deux "Badianou Gokh" et de l'enseignante de la victime, a saisi nos services. L'alerte a été donnée par l'enseignante après que son élève, née en 2018, s'est confiée sur les abus subis. La victime, dont les parents résident au Mali, vivait sous le même toit que son agresseur, qui n'est autre que son oncle paternel (frère cadet de son père). La victime a rapporté que les agressions se produisaient de nuit, en l'absence de l'oncle tuteur. Fait aggravant : l'enfant a déclaré que son père et d'autres membres de la famille étaient informés de la situation, mais que le père aurait ordonné une résolution de l'affaire en interne (règlement à l'amiable). Grâce à la pression exercée sur le tuteur légal, le mis en cause a été localisé et interpellé le 2 mai 2026. Lors de son interrogatoire, il a reconnu l'intégralité des faits. Il a été placé en garde à vue. L'enquête se poursuit, notamment pour déterminer les responsabilités concernant la non-dénonciation de crime et la mise en danger de mineure par l'entourage familial.

GROUPE UNIVERS MÉDIAS

ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL

Babacar GUËYE

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Siaka NDONG

LA DÉPÊCHE

TEL: 78 184 95 94

EMAIL: ndongsiaka@gmail.com

ADRESSE: 7° Étage Touba-Sandaga

RÉDACTEUR EN CHEF

Moustapha CISSE

GRAND REPORTER:

El Hassane SALL

RÉDACTION

Siaka NDONG

Moustapha CISSE

El Hassane SALL

Thierno Amet DIONG

Mamadou DIEYE

INFOGRAPHISTE

Cheikh Mbacke DIOUF

RÉFORME DU BACCALAURÉAT

Le Sénégal a engagé depuis janvier 2026 une réforme du baccalauréat, le premier diplôme universitaire

Cette réforme vise à moderniser les programmes, renforcer l'enseignement technique et professionnel, et aligner le Baccalauréat sur les exigences du développement économique national. Le projet est en phase finale et sera appliqué très bientôt.



Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a, à cet effet, mandaté la Commission Technique

de Réforme du Baccalauréat pour concevoir ce nouveau modèle pédagogique articulé autour de cinq ambitions. À travers cette réforme, il s'agit de développer des compétences et la transversalité des apprentissages, l'intégration du numérique et de l'intelligence artificielle comme disciplines transversales, l'employabilité des apprenants et la lisibilité du système pour les familles et les universités. Mais aussi une orientation plus claire vers l'enseignement supérieur et les filières techniques et une équité entre les établissements dans les modalités d'évaluation. Le ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation Pr Daouda Ngom en a fait une communication lors de la réunion du Conseil des ministres de ce mercredi 06 Mai 2026. Le ministre Pr Daouda Ngom qui était devant le plateau de la RTS a informé que «La commission a validé le passage progressif d'un Baccalauréat organisé en séries vers un Baccalauréat structuré autour d'un socle commun, de parcours différenciés et d'options complémentaires ». Ce modèle s'inspire des réformes

conduites dans plusieurs systèmes éducatifs, tout en étant adapté au contexte sénégalais soutenu dans le rapport établi par la Direction de l'office du Baccalauréat. Le document signale que, «Les travaux de la Commission Technique de Réforme du Baccalauréat ont abouti à une architecture pédagogique cohérente, équitable et adaptée aux réalités sénégalaises. Le nouveau Baccalauréat articule un socle commun national robuste: quatre parcours différenciés et dix-sept options modulaires couvrant l'ensemble des champs disciplinaires : sciences, technologies, agriculture, économie, langues, sciences sociales, agro-alimentaire, environnement et études islamiques ». Les choix d'évaluation ont été guidés par un double impératif : la rigueur académique et l'équité entre les établissements. Ce référentiel constitue la base de travail pour les prochaines étapes : élaboration des programmes, formation des enseignants, renforcement du plateau technique et préparation de la première session du nouveau Baccalauréat, attendue pour la session 2028-2029.

Par Pape DIATTA

JDAS 2026

Le Lycée Scientifique d'Excellence de Diourbel sacré champion national

L'Association d'Appui à la Science et aux TIC (AASTIC) a clôturé au campus pédagogique UCAD II, la phase finale de la **10^e édition des Journées de l'Informatique et du Numérique (JDAS 2026), la compétition nationale inter-clubs scientifiques dédiée aux STEM et au Numérique, placée cette année sous le thème : « Semi-conducteurs et souveraineté numérique »

Pendant deux jours, *vingt (20) lycées issus de douze (12) régions du Sénégal se sont affrontés à travers huit (08) épreuves notées, couvrant aussi bien la théorie scientifique (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre) que la pratique du codage, la culture numérique, la conception d'un système d'information graphique et la présentation orale de projets. Le palmarès officiel à l'issue des délibérations du jury, le podium s'est établi comme suit :

1^{ère} place est remportée par le Lycée Scientifique d'Excellence de Diourbel (LSED) avec 16,01/20, la 2^e place Lycée Excellence Birago Diop de Dakar (LEBD) 15,46/20, la 3^e place : Lycée de Kébémér (LDKE) avec 13,16/20

Suivent dans le top 5 le Lycée Valdiodio Ndiaye de Kaolack (13,12/20) et le Lycée Maba Diakhou Ba de Niour du Rip (13,06/20). Le classement complet des vingt établissements est disponible sur le site officiel de l'association.



Une compétition au service de l'excellence scientifique initiée pour stimuler l'intérêt des élèves du secondaire pour les sciences, la technologie et le numérique, la JDAS s'impose, édition après édition, comme l'un des principaux rendez-vous de la culture scientifique scolaire au Sénégal. Au fil des dix éditions, elle a déjà couvert 14 régions du pays. L'AASTIC

oriente désormais ses efforts vers l'intégration de nouveaux lycées à travers les 46 départements afin de garantir une représentation territoriale toujours plus inclusive.

Le thème de cette édition Semi-conducteurs et souveraineté numérique, s'inscrit pleinement dans les enjeux contemporains du continent : il invite la jeunesse sénégalaise à comprendre les fondements

technologiques de l'autonomie numérique et à se préparer aux métiers stratégiques de demain.

La JDAS n'est pas seulement une compétition, c'est un espace de révélation des talents et de promotion de l'excellence scientifique chez les jeunes Sénégalais, souligne le Bureau de l'AASTIC.

Un projet porté par un large partenariat institutionnel.

L'AASTIC adresse ses sincères remerciements à ses partenaires institutionnels et techniques, sans lesquels cette édition n'aurait pu avoir lieu : MEN, ODC, CNES, ANSTS, DASC-UCAD, BRIOCHE DORÉE, ainsi que l'ensemble des soutiens ayant accompagné la compétition.

L'association remercie également les chefs d'établissements, les encadreurs des clubs scientifiques, les membres du jury et l'ensemble des élèves participants pour leur engagement remarquable.

Ainsi Cap sur la JDAS 2027, forte du succès de cette 10^e édition, l'AASTIC annonce d'ores et déjà l'ouverture des préparatifs de la JDAS 2027, avec l'ambition d'élargir la participation à de nouveaux lycées départementaux et d'enrichir les épreuves autour des thématiques émergentes (intelligence artificielle, robotique, sciences des données).

Par Pape DIATTA

CRISE AU SOMMET DE L'ÉTAT

Par Abdoul Kabane DIÉDHIYOU

Le Sénégal à la croisée des chemins

« On ne joue pas avec la stabilité d'une nation comme on règle une querelle d'orgueil. L'histoire ne pardonne jamais à ceux qui prennent le risque de fissurer ce que d'autres ont scellé dans le sang. »

Le Sénégal est à un seuil. Pas un seuil ordinaire de débat politique, mais un de ces moments rares où une nation peut basculer dans l'une ou l'autre des deux directions qui définiront son visage pour la prochaine décennie. D'un côté, le chaos : une fissure ouverte au sommet de l'État qui contaminerait l'économie, les institutions, le tissu social, et exposerait notre pays à une vulnérabilité géopolitique sans précédent. De l'autre, le projet : la poursuite lucide et apaisée d'une rupture historique que les Sénégalais ont massivement choisie en mars 2024, jusqu'à l'échéance

démocratique de 2029 qui permettra au peuple, et à lui seul, de juger.

Cette tribune n'est ni un acte de combat partisan, ni une tentative de dramatisation. Elle est l'expression d'une inquiétude raisonnée, formulée publiquement parce que le silence devient complice quand l'enjeu touche à l'intérêt supérieur de la nation. J'écris à un moment où des signaux concordants laissent craindre l'aggravation d'une crise au sommet, et je le fais en citoyen patriote, en chef d'entreprise sénégalais, en acteur engagé du tissu économique et institutionnel, et en frère qui demande que l'on regarde la situation avec la gravité qu'elle exige.

Le moment historique : nommer ce qui se joue

Depuis la sortie médiatique du Président Bassirou Diomaye Diakhar Faye le samedi 2 mai 2026, et la réponse mesurée



mais ferme du Premier Ministre Ousmane Sonko deux jours plus tard, le Sénégal contemple une réalité qu'il refusait de nommer : le tandem fondateur de l'alternance traverse une zone de turbulence qui dépasse la simple divergence de style. Quand le Chef de l'État dénie publiquement l'existence d'un

pacte avec celui qui l'a désigné candidat, quand il reproche à son Premier Ministre une prétendue personnification du projet, quand il amorce une réécriture rétroactive de la généalogie de son propre pouvoir, ce n'est plus un débat interne au parti. C'est une alerte institutionnelle.

MISSION PRÉÉLECTORALE À SÃO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Le satisfecit de l'Émissaire de l'U.A. Me Madické Niang

À la suite de sa désignation par l'Union africaine en qualité de chef de délégation dans le cadre de la Mission d'évaluation des besoins et des mesures préélectorales déployée en République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe du 26 avril au 02 mai 2026, aux côtés d'une équipe de haut niveau composée de l'ambassadeur, chef de la division : démocratie élections et constitutionnalisme de l'Union Africaine, de la Coordinatrice de l'Unité Démocratie et Élections ainsi que d'experts internationaux, Me Madické NIANG exprime sa

profonde gratitude à Monsieur le Président de la Commission de l'Union Africaine son Excellence Monsieur Mahmoud Ali YOUSSEF ainsi qu'au Commissaire aux Affaires Politiques, à la Paix et à la Sécurité (C.A.P.S.) son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Bankolé ADEOYE pour la confiance placée en sa personne.

Cette mission, conduite dans le cadre de l'accompagnement des processus démocratiques sur le continent africain, a permis d'évaluer l'état de préparation de l'élection présidentielle

prévue le 19 juillet 2026, ainsi que les mécanismes d'appui nécessaires à l'organisation d'élections libres, transparentes, crédibles et apaisées dans cet État membre. Au cours de son séjour, Me Madické NIANG a rencontré les plus hautes autorités de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe, notamment Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Premier ministre, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Justice, le Ministre de la Défense et de l'Ordre intérieur, ainsi que d'autres membres du

Gouvernement, des représentants du Parlement et les principaux acteurs institutionnels et politiques impliqués dans le processus électoral.

Des séances de travail ont également été tenues avec la Commission électorale nationale (CEN), la Délégation de l'Union européenne, le Coordonnateur résident des Nations Unies à São Tomé-et-Príncipe, le Représentant résident du PNUD, les partis politiques, le Conseil supérieur de la presse, ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux engagés dans la consolidation de la démocratie, de la paix et de la stabilité institutionnelle du pays.

Me Madické NIANG salue l'engagement constant de l'Union africaine en faveur de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique, et réaffirme sa disponibilité à continuer de servir les idéaux d'intégration africaine, de consolidation de la Démocratie, de l'État de droit et de solidarité entre les peuples africains. Il adresse également ses sincères remerciements aux autorités sénégalaises, à Son Excellence Monsieur le Président de la République, au Premier ministre, particulièrement au Ministre de l'Intégration Africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, ainsi qu'au peuple sénégalais, pour leur accompagnement, leur soutien et leurs prières tout au long de cette mission.

La Cellule de communication.

NOS SERVICES ÉVOLUENT!!!

PASSEZ AU
LAVAGE PREMIUM

Désormais disponible pour toutes les marques!

LAVAGE MOTEUR OFFERT JUSQU'AU 31 MAI

CCBM
INDUSTRIES
AUTOMOBILES

33 849 65 49
76 645 54 07

ccbmindustries@ccbm.sn
www.ccbmauto.com

Réclamations
77 128 16 00

KAOLACK EN ACTION

Le Maire Serigne Mboup Lance un Appel à l'Institutionnalisation du Fitness Show lors de la FIKA

Dans une ambiance dynamique et festive, l'esplanade Saliou Bâ, du cœur de Kaolack, a accueilli un show fitness mémorable, s'inscrivant dans le cadre de la 10ème édition de la Foire Internationale de Kaolack (FIKA). Cet événement, orchestré par les organisateurs en partenariat avec les coaches locaux, a attiré un large public, renforçant l'engagement de la ville envers la promotion du sport et du bien-être.



Monsieur Serigne Mboup, maire de Kaolack et promoteur de la FIKA, a salué l'ampleur de cette édition, la qualifiant d'extraordinaire. « Chaque jour depuis l'ouverture de la foire, nous avons assisté à des

événements divers et variés. Chacun mérite sa propre mise en lumière », a-t-il affirmé. Dans son discours, le maire a également exprimé sa gratitude envers les coaches ayant contribué à la réussite de cette séance de

fitness, soulignant la qualité des relations qu'il entretient avec eux depuis dix ans. « Il est temps d'institutionnaliser cet événement de fitness show », a-t-il déclaré, insistant sur la nécessité d'organiser ce type d'activités

de manière régulière pour renforcer les liens entre les sportifs et la communauté de Kaolack. Son appel à l'action s'est étendu aux jeunes, les incitant à se donner pleinement pour devenir des leaders dans leur domaine. « Nous devons sauver le football, mais il est tout aussi essentiel de promouvoir d'autres disciplines sportives », a-t-il ajouté, faisant écho à son désir de voir un éventail d'activités sportives se développer dans la région. Dans un esprit de dynamisme, le maire a également annoncé plusieurs événements à venir, notamment la réception de la flamme olympique des Jeux Olympiques de la Jeunesse, ainsi que la finale de la Coupe du Maire et l'organisation des phases nationales à Kaolack. Il a encouragé les jeunes et les sportifs à initier leurs propres projets, assurant que la municipalité serait là pour les soutenir. « Si vous envisagez d'organiser un fitness show national, je suis prêt à vous accompagner », a-t-il promis, mettant en avant les infrastructures de la ville, comme la place de Koundam, où des investissements significatifs ont été réalisés pour le bien-être des habitants. Avec un engagement renouvelé envers le sport et la jeunesse, Kaolack se positionne comme un véritable pôle d'attraction pour les événements sportifs, promettant un avenir où la passion et le dynamisme des jeunes seront au cœur des activités de la ville.

Par Ousmane SARR

KAOLACK

Une Nouvelle ère de Justice Foncière pour les Cités Fonctionnaires 512

Dans un contexte de tensions croissantes autour des questions foncières, la Ville de Kaolack annonce un projet ambitieux de régularisation et de gestion équitable des Cités Fonctionnaires 512, situées à Kabatoki, Lindiane et Sing Sing. Cette initiative vise à apporter des solutions durables face aux difficultés foncières croissantes, tout en protégeant les droits des habitants et en luttant contre les pratiques spéculatives.

La décision de la mairie s'inscrit dans une volonté de justice sociale, visant à clarifier les situations foncières des occupants et à préserver les familles vivant réellement sur ces sites. En mettant en place une Commission municipale spéciale, la mairie entend engager un processus rigoureux d'identification des occupants et de vérification des situations administratives.

La Commission spéciale de régularisation et de contrôle foncier sera composée de divers acteurs, incluant des représentants des services domaniaux, des délégués de quartier, et des membres de la société civile. Sa mission sera claire : identifier les occupants légitimes, évaluer les investissements réalisés et proposer des mesures de régularisation ou de retrait. Ce cadre permettra également de garantir la transparence dans la gestion des



parcelles et de lutter efficacement contre la spéculation foncière.

Le projet met l'accent sur la protection des familles résidentes. Toute personne occupant un logement de manière paisible et durable, même sans titre définitif, sera accompagnée par la mairie dans ses démarches de régularisation. Les priorités seront accordées aux résidents permanents et aux familles ayant investi dans leur habitation. Concernant les occupants disposant d'une autorisation provisoire, la mairie prévoit un accompagnement à condition qu'ils aient engagé des travaux ou investi dans leur terrain. En revanche, les occupants n'ayant pas réalisé d'investissement ou vivant hors de la commune seront susceptibles de voir leurs autorisations révoquées. La lutte contre la spéculation foncière est un

axe majeur de cette initiative. La mairie s'engage à mettre fin aux ventes irrégulières et aux occupations frauduleuses, tout en récupérant les parcelles abandonnées ou occupées de manière illégale. Un des aspects novateurs de ce projet est l'ouverture d'un accès au foncier pour les jeunes de Kaolack âgés de 25 à 40 ans. Les candidats devront résider dans la commune, ne pas être déjà propriétaires et démontrer leur capacité à construire. Cette mesure vise à favoriser leur stabilisation sociale et familiale, tout en luttant contre la spéculation. Le Maire de Kaolack a tenu à rassurer les populations : cette opération n'est pas une chasse aux habitants, mais une démarche d'équité et de transparence. La mairie appelle les citoyens à collaborer avec la Commission municipale pour construire une ville plus juste et solidaire.

En conclusion, cette initiative marque un tournant dans la gestion foncière de Kaolack, en mettant l'accent sur la régularisation des situations existantes, la protection des familles résidentes et l'accès au foncier pour les jeunes. La Ville de Kaolack est déterminée à faire de cette opération un modèle de justice sociale et de gestion équitable du territoire.

Par Ousmane SARR

Par Thierno Amet DIONG

ELECTIONS DU CCJS DE DIOURBEL

À 24 heures de l'échéance, le préfet sonne la mobilisation pour les derniers réglages

Les préparatifs des élections du Conseil consultatif des jeunes du Sénégal (CCJS) battent leur plein à Diourbel. À seulement 24 heures de la publication des listes définitives des candidats et mandataires, le préfet du département, Abdou Khadre Diop, a lancé un appel pressant aux associations de jeunesse ainsi qu'aux différents candidats engagés dans la course électorale.



dimanche 10 mai 2026, le préfet du département appelle les associations et les jeunes à venir effectuer les vérifications nécessaires à la préfecture", a déclaré Abdou Khadre Diop. Cet appel intervient dans un contexte marqué par une forte mobilisation des organisations de jeunesse de la commune, où plusieurs listes sont déjà en lice pour représenter les jeunes au sein de cette instance consultative nationale.

À travers cette démarche, le préfet entend éviter toute contestation ou irrégularité de dernière minute, tout en garantissant la transparence et le bon déroulement du processus électoral. À Diourbel, l'heure est désormais aux ultimes ajustements. Les candidats retiennent leur souffle avant la publication officielle des listes définitives, étape décisive avant le scrutin du 10 mai prochain.

Dans un message adressé aux acteurs concernés, l'autorité administrative invite les mandataires et candidats à se rendre sans délai

à la préfecture afin de procéder aux dernières vérifications et réglages administratifs avant la validation finale des listes. "À 24 heures de

la publication des listes définitives des mandataires et des candidats de la commune de Diourbel pour les élections du CCJS prévues le

SAINT-LOUIS

Enda Énergie au chevet des agriculteurs face au changement climatique

La région Nord, en proie à une dégradation accélérée de ses sols, fait l'objet d'une intervention stratégique du programme Climate and Development Knowledge Network (CDKN). Portée par Enda Énergie, cette initiative vise à renforcer la résilience des exploitants agricoles face aux aléas climatiques tels que la sécheresse persistante, l'érosion côtière et, surtout, la salinisation des terres.

Pour harmoniser les interventions, une plateforme multisectorielle regroupant chercheurs, organisations paysannes et secteur privé a été mise en place afin de promouvoir



Par Thierno Amet DIONG

la gestion durable des terres (GDT) dans la vallée.

Ross-Béthio : Des capteurs pour combattre la salinité.

Le diagnostic sur le terrain révèle une situation alarmante, notamment à Ross-Béthio. Selon Mame Sokhna Sarr, représentante de l'ISRA, des tests de conductivité électrique ont révélé des taux de salinité atteignant 13 000 siemens par centimètre dans certaines parcelles.

Face à cette menace pour la souveraineté alimentaire, l'ISRA et Enda Énergie collaborent pour tester et valider scientifiquement des innovations technologiques et des savoirs endogènes. Cette phase d'expérimentation doit permettre de prouver l'efficacité de nouvelles pratiques avant leur adoption à grande échelle par les producteurs de la région de Saint-Louis.

FIKA 2026

La Douane Sénégalaise au Cœur du Développement Économique à Kaolack

La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Kaolack a été le théâtre d'un panel déterminant, orchestré dans le cadre de la 10ème édition de la Foire Internationale de Kaolack (FIKA 2026). Sous le thème « Douanes et Développement Économique : Facilitation, Formalisation et Performance Logistique », cet événement a rassemblé des acteurs clés du secteur économique, des représentants des douanes sénégalaises, ainsi que des décideurs politiques, témoignant de l'importance cruciale des douanes dans la dynamique de croissance économique du pays.

Le maire de Kaolack, Monsieur Sérigne Mboup, également promoteur de la

FIKA, a ouvert la séance avec un discours marquant, soulignant l'importance de la collaboration entre l'Administration des Douanes et le secteur privé pour renforcer la compétitivité économique de la région. « Cette initiative est essentielle pour faciliter les échanges commerciaux et moderniser notre infrastructure logistique, ce qui est crucial pour le développement de notre territoire », a-t-il déclaré. Le panel a été enrichi par la présence de nombreux intervenants, dont le Directeur Général des Douanes sénégalaises, qui a exposé sa vision d'une administration douanière plus performante et accessible. Les discussions ont porté sur des sujets variés,

allant de la lutte contre la contrebande à la formalisation des PME, en passant par l'optimisation des processus logistiques. Ces échanges ont permis de mettre en lumière les défis rencontrés par les acteurs économiques, mais aussi les solutions innovantes mises en place pour y faire face.

Les participants, comprenant commerçants, importateurs, exportateurs, et transporteurs, ont exprimé leur gratitude envers les autorités douanières pour leur engagement et leur réactivité. « La mobilisation de tous les acteurs est essentielle pour construire un environnement économique plus fluide et compétitif, propice à l'épanouissement

des entreprises et à la création d'emplois », a déclaré un représentant des PME. La Ville de Kaolack, en collaboration avec la CCIK, a réaffirmé son engagement à promouvoir des initiatives visant à renforcer la souveraineté économique du Sénégal. En favorisant un dialogue constructif entre les acteurs économiques et les institutions, cet événement a été une opportunité précieuse pour bâtir des ponts entre le secteur public et le secteur privé. En conclusion, cette journée dédiée à la douane a non seulement permis de mettre en avant les enjeux cruciaux liés à la facilitation des échanges, mais elle a aussi renforcé la conviction que, ensemble, nous pouvons construire des territoires forts, au service d'un développement économique durable et inclusif. Les retombées de cette rencontre promettent d'être significatives pour l'avenir économique de Kaolack et du Sénégal dans son ensemble.

Par Ousmane SARR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'HONORABLE DÉPUTÉ THIerno ALASSANE SALL

De la nécessité de corriger les insuffisances de la saisine institutionnelle du juge constitutionnel

Chaque expérience vécue par un pays inspire des leçons qu'il convient de tirer effectivement pour l'avenir. L'échec de l'initiative des députés de l'opposition visant à saisir le Conseil constitutionnel au sujet de la loi modifiant les articles L.29 et L.30 du Code électoral en offre une illustration éloquent. Cette initiative n'a pu aboutir, faute d'avoir réuni le nombre de députés requis, soit un dixième des membres de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire au moins 17 députés. La question qu'on ne peut s'empêcher de poser à cet égard est la suivante : d'où vient ce seuil de 17 députés ? Pourquoi la Constitution l'exige-t-elle ? En quoi cette exigence serait-elle opportune ? Pourquoi un seul député peut-il déposer une proposition de loi sans pour autant disposer de la faculté de saisir seul le juge constitutionnel pour contester une loi ? En somme, de quoi cette exigence est-elle le nom ?

En réalité, l'exigence des 17 députés est le résultat d'une importation aveugle d'un modèle qui ne raconte aucune histoire dans le contexte sénégalais. À l'origine, la saisine du juge constitutionnel n'était reconnue qu'au Président de la République. En 1978, elle a été ouverte, en plus du chef de l'État, à quinze députés, à la suite de la réforme constitutionnelle française de 1974 qui avait reconnu le droit



de recours à 60 députés ou 60 sénateurs. Ce n'est qu'en 1981 que l'on passera de quinze députés à un dixième des députés. Cette exigence procède donc d'un emprunt au système français, un pays qui entretient culturellement et historiquement un rapport assez heurté avec la justice constitutionnelle. La volonté politique y a tenté, et tente encore, de cantonner celle-ci à son rôle primitif ; ainsi, même l'ouverture de la saisine aux parlementaires devait être strictement encadrée en exigeant le seuil de 60 députés ou sénateurs. Cette culture constitutionnelle apparaît dès lors peu pertinente dans le contexte sénégalais. Nous suggérons que cette disposition soit intégrée au

projet de réformes proposé par l'exécutif : il s'agirait de supprimer cette exigence numérique à travers la réforme constitutionnelle envisagée, en reconnaissant à chaque député la faculté de saisir le juge avant la promulgation de la loi. Cette proposition nous semble opportune et n'emporte aucune conséquence préoccupante.

Elle est opportune car elle permettrait de dépasser la logique partisane. Dans le contexte actuel, une loi peut paraître dangereuse aux yeux de l'opinion publique sans que le Président de la République ou au moins 17 députés ne trouvent inconvenient à ce qu'elle soit promulguée en l'état, en refusant alors de saisir le juge constitutionnel. La

loi d'amnistie en est une illustration : elle n'a pas été déférée au Conseil constitutionnel alors même que l'opposition disposait du nombre requis. De même, l'abstention récente de l'opposition parlementaire à contester devant le juge la réforme du Code électoral met en lumière les insuffisances de la saisine institutionnelle telle qu'elle est actuellement conçue.

Aucune objection sérieuse ne nous paraît pouvoir être opposée à cette proposition. Le risque d'un engorgement du prétoire du juge constitutionnel ne saurait être invoqué, dans la mesure où peu de lois sont votées chaque année dans notre pays. Il est temps de sortir des logiques systématiquement partisanes afin de bâtir une République et un État de droit solides. C'est précisément à cet objectif que cette proposition de réforme entend contribuer, et c'est pourquoi elle mériterait toute sa place dans le projet de réformes porté par l'exécutif.

Dans les prochains jours, nous reviendrons avec d'autres propositions, notamment sur la composition de la Haute Cour de Justice (HCJ) et sur la qualification de la haute trahison.

Thierno Allassane Sall
Député à l'Assemblée nationale
Président du parti « République des Valeurs - Réewum Ngor »

Monsieur le Président, Libérez le Sénégal de l'Emprise des Insulteurs.

Monsieur le Président de la République, le peuple sénégalais vous observe.

Il attend de vous une action forte, une décision claire.

Vous semblez hésiter face à Ousmane Sonko.

Comme si sa présence politique était un mal nécessaire.

Pourtant, chaque jour qui passe renforce l'emprise de ceux qui, sous sa bannière, insultent, divisent et sapent la cohésion nationale.

Nous, le peuple, sommes fatigués.

Fatigués des discours de haine. Fatigués des provocations permanentes.

Fatigués de voir notre pays déchiré par des ambitieux qui préfèrent l'affrontement à la construction.

Vous avez peut-être trouvé en votre Premier ministre un allié de confiance.

Mais nous, nous n'en pouvons plus de ces agitateurs.

Ceux qui, sous couvert de lutte politique, sèment la discorde et méprisent les valeurs qui nous unissent.

Le temps est venu d'agir.

CRI DE CŒUR DE SAMBA KARA NDIAYE

"Diomaye libérez nous !"



Vous avez le devoir de protéger l'intérêt général.

Celui de rappeler à chacun que le Sénégal est plus grand que les querelles de personnes.

Plus grand que les calculs égoïstes.

Plus grand que les insultes et les divisions.

Ousmane Sonko a eu sa chance. Il a porté des espoirs, mais il a aussi nourri des tensions.

Aujourd'hui, il est temps de tourner la page.

Temps de dire stop à ceux qui, en son nom, salissent le débat public et humilient ceux qui ne pensent pas comme eux.

Nous voulons vivre ensemble.

Le Sénégal que nous aimons est celui de la tolérance, du respect et de la solidarité.

Celui où l'on peut discuter sans s'insulter.

Où l'on peut s'opposer sans se haïr.

Où l'on construit ensemble, malgré nos différences.

Monsieur le Président, nous ne vous demandons pas de museler l'opposition.

Nous vous demandons de libérer le peuple de cette atmosphère toxique.

De lui redonner l'espoir d'un pays apaisé, où chacun a sa

place, où chacun est respecté.

La cohésion nationale n'est pas négociable.

Vous avez les moyens de vos ambitions.

Utilisez-les pour rassembler, pour apaiser, pour reconstruire.

Le Premier ministre que vous avez choisi peut être un atout.

Mais il ne suffira pas à lui seul.

Il faut un signal fort.

Un signal qui montre que l'État ne tolérera plus les excès, les insultes, les appels à la violence.

Le Sénégal mérite mieux que cette situation.

Mieux que ces tensions permanentes.

Mieux que cette fatigue qui pèse sur nos épaules.

Agissez, Monsieur le Président.

Libérez-nous de cette emprise.

Libérez-nous de ceux qui, sous couvert de militantisme, ne cherchent qu'à diviser.

Montrez-nous que l'État est là pour protéger, pour unir, pour bâtir.

Nous, le peuple, nous sommes prêts à tourner la page.

Prêts à travailler ensemble pour un Sénégal plus fort, plus solidaire, plus respectueux.

Mais nous avons besoin de vous.

Nous avons besoin que vous agissiez.

Samba Kara NDIAYE
Président du Parti NADEMS

MERCATO - TITULAIRE INDISCUTABLE À 36 ANS

Everton veut prolonger Gana Guèye d'une saison

Déjà lié aux Toffees jusqu'en juin 2026, le joueur de 36 ans dispose d'une clause permettant à la direction d'Everton de prolonger automatiquement son bail jusqu'en 2027. Une option que le club étudie sérieusement, au regard de l'importance du Sénégalais dans l'équilibre de l'équipe. Cadre du vestiaire et référence dans l'entrejeu, Gana Gueye continue d'apporter son expérience, son volume de jeu et sa qualité défensive. Malgré son âge, il reste un élément régulier dans la rotation et un joueur apprécié pour son impact dans les matchs à haute intensité. Cette possible prolongation s'inscrit dans la volonté d'Everton de conserver des joueurs expérimentés capables d'encadrer l'effectif et d'assurer une certaine stabilité au milieu de terrain. Si l'option venait

Everton pourrait encore compter sur Idrissa Gana Gueye la saison prochaine. Le club anglais envisage en effet d'activer l'option d'une année supplémentaire incluse dans le contrat du milieu international sénégalais.



à être activée, Idrissa Gana Gueye poursuivrait son aventure en Premier League pour une saison

supplémentaire, confirmant ainsi sa longévité au plus haut niveau du football anglais.

Par Mamadou DIÈYE

NATATION - CHAMPIONNAT D'AFRIQUE

Oumy Diop décroche l'or et valide son billet pour Pékin 2026

La nageuse sénégalaise Oumy Diop a remporté la médaille d'or du 50 m papillon aux Championnats d'Afrique de natation à Oran. Grâce à son chrono de 27"03, elle décroche également sa qualification pour les Mondiaux de Pékin 2026.



Oumy Diop confirme son rang parmi les meilleures nageuses du continent. La Sénégalaise a remporté la médaille d'or du 50 mètres papillon lors des 17es Championnats d'Afrique de natation disputés à Oran, en Algérie. Grâce à un chrono de 27"03, elle s'offre le titre continental tout en établissant un nouveau record national. Cette performance lui permet également de réaliser les minima B exigés par World Aquatics, synonymes de qualification pour les Championnats du monde de natation prévus à Pékin, du 1er au 6 décembre 2026. Déjà sacrée championne d'Afrique en 2021 sur le 100 mètres papillon à Accra, Oumy Diop confirme ainsi sa régularité au plus haut niveau africain et poursuit sa progression sur la scène internationale. Cette nouvelle consécration vient renforcer un peu plus la place de la nageuse sénégalaise parmi les figures majeures de la natation africaine.

Par Mamadou DIÈYE

RÉCOMPENSES DES U15

La FSF évoque des frais de transport et non des primes

Dans un communiqué publié ce jeudi, la Fédération Sénégalaise de Football a tenu à apporter des clarifications concernant les récompenses financières liées au sacre des Lionceaux U15 au Championnat africain de football scolaire disputé au Zimbabwe.

La FSF a d'abord rappelé qu'aucune prime de victoire n'est directement versée aux joueurs dans cette compétition organisée par la Confédération Africaine de Football, conformément au règlement en vigueur pour les catégories jeunes. Concernant la dotation de 300 000 dollars accordée au vainqueur, l'instance précise que cette enveloppe n'est pas destinée à être répartie sous forme de primes individuelles. Selon le communiqué, les fonds sont gérés directement par la CAF et doivent servir à financer des projets liés aux équipements sportifs, aux infrastructures et aux programmes pédagogiques en milieu scolaire. La Fédération souligne également que les montants récemment remis aux jeunes champions correspondent uniquement à des frais de transport exceptionnels destinés à faciliter leur retour auprès de leurs familles dans de bonnes conditions. À travers cette sortie, la FSF réaffirme enfin son engagement en faveur de l'encadrement et du développement des jeunes talents du football sénégalais.

AL-HILAL

Kalidou Koulibaly forfait jusqu'à la fin de saison

Kalidou Koulibaly ne devrait plus rejouer cette saison avec Al-Hilal. Touché par un problème physique survenu à l'entraînement, le défenseur sénégalais est contraint de mettre un terme anticipé à son exercice 2025-2026, une situation préoccupante à quelques semaines de la Coupe du Monde 2026.

Selon les premières informations, la blessure du capitaine des Lions serait consécutive à un simple choc avec un coéquipier. Mais l'impact aurait provoqué un hématome sous-cutané jugé inhabituel, ce qui alimente les interrogations sur la gravité réelle du problème et sur le temps de récupération nécessaire. Il y a quelques jours, l'entraîneur d'Al-Hilal, Simone Inzaghi, n'a pas caché sa surprise face à cette situation. Le technicien italien a évoqué une blessure "très étrange", affirmant qu'en près de 30 ans de carrière dans le football, il n'avait "jamais vu un cas



similaire", un commentaire qui accentue encore l'inquiétude autour de l'état du défenseur sénégalais. Leader incontesté de la sélection dirigée par Pape Thiaw, Koulibaly représente un pilier défensif et un repère majeur dans le vestiaire des Lions. Son éventuelle absence prolongée constituerait un sérieux coup dur pour les ambitions du Sénégal à l'approche du Mondial.

Par Mamadou DIÈYE